

Image not found or type unknown



Départ dans les tom et droit de garde

Par **NESS30870_old**, le **19/12/2007** à **20:26**

Je suis séparée de fait avec les père de mes deux filles (6ans) depuis 5 ans. On a une garde partagé mais il prend les filles quand il se décide pareil pour la pension. J'ai refait ma vie depuis plus de 3 ans, on est marié et avons une petite princesse de 1 an. Mon mari est militaire. Nous avons fait une demande dans les DOM TOM en septembre. On l'a eu pour la GUYANE. Départ en juillet 2008. Le père de mes filles peut- il m'embêter pour la garde ? Je lui enverrai les filles pendant les vacances bien entendu, mais qui doit payer les billets d'avion ?
MERCI